

RÈGLEMENT — SUR LES TRACES DE VAUBAN, ACTE XIV

Entente Sportive Gravelinoise (ESG) en collaboration avec la Ville de Gravelines.

ARTICLE 1 — ORGANISATION

L'événement « Sur les Traces de Vauban ACTE XIV » se déroulera le samedi 16 janvier 2027, organisé par l'Entente Sportive Gravelinoise (ESG) en collaboration avec la Ville de Gravelines, ses nombreux bénévoles et les partenaires de l'événement.

ARTICLE 2 — ÉPREUVES, PROGRAMME

Départs Place Charles Valentin · Arrivées dans l'enceinte de l'Arsenal.

HEURE	ÉPREUVE
14h00	Sprint des Remparts — Séries (Hommes puis Femmes)
14h15	Urban Trail — Course, 9 & 12 km
14h30	Urban Trail — Marche, 9 & 12 km
14h45	Sprint des Remparts — Petite finale (Hommes puis Femmes)**
14h55	Sprint des Remparts — Grande finale (Hommes puis Femmes)
15h15	Baby 500m*
15h30	Trail Éveil Athlé & Poussin 1000m*
15h45	Jeunes 2000m
16h05	Jeunes 3000m
17h00	Trail 25 km
17h30	Trail 15 km
18h30	Trail 10 km

* Baby 500m, 1000m et Urban Trail ne sont pas chronométrés. ** L'effectif de la petite finale dépend du nombre d'inscrit·es aux séries rapporté aux qualifié·es pour la grande finale.

Temps forts : 12h00 ouverture des dossards (Salon d'Honneur, Mairie) · 13h45 lancement 1ère partie · 15h30 remise Sprint des Remparts (Podium Département du Nord) · 16h30 remise Jeunes (Arsenal) · 16h45 lancement 2ème partie · 20h30-21h00 temps carnaval (Arsenal) · 21h00 remise Trails (Arsenal).

ARTICLE 3 — LIMITE DE PARTICIPATION

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions pour chaque épreuve. Inscriptions en ligne uniquement, ou sur place le jour même pour les courses enfants selon places disponibles. Les demandes de création de groupe se feront directement par mail (minimum 10 personnes) : cedric.gourlet@ville-gravelines.fr. L'organisateur se réserve la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

ARTICLE 4 — LICENCE, CERTIFICAT MÉDICAL

Parcours Prévention Santé à remplir lors de l'inscription en ligne. Mineurs : licence Athlétisme/Compétition/Entreprise/Running FFA en cours de validité, ou questionnaire de santé cosigné par les parents (certificat médical de moins de 6 mois si réponse positive). Majeurs : licence FFA en cours de validité, ou attestation PPS de moins de 3 mois.

ÉPREUVE	JUSQU'AU 06/11	JUSQU'AU 08/01	JUSQU'AU 13/01	CATÉGORIE MINI
Sprint des Remparts	5 €	7 €	9 €	Cadet, 2011 et avant
Urban Trail	12 €	15 €	18 €	Toutes
Rando & Marche Nordique	12 €	15 €	18 €	Toutes
Courses jeunes (Baby → Minimes)	Gratuit			PS → 3ème
Trail 10 km	13 €	16 €	20 €	Cadet, 2011 et avant
Trail 15 km	18 €	21 €	25 €	Junior, 2009 et avant
Trail 25 km	28 €	31 €	35 €	Espoir, 2007 et avant

Il n'existe plus de système de couplage/réduction entre le Sprint des Remparts et un trail pour 2027.

ARTICLE 5 — INSCRIPTIONS

En ligne à partir du **9 octobre 2026, 18h00**, jusqu'au **13 janvier 2027, 23h59**, selon places disponibles — l'organisation se réserve le droit de clôturer une épreuve par anticipation si le quota est atteint avant cette date. Modifications possibles jusqu'au 1er janvier 2027 22h00. Frais d'inscription non compris. Retrait sur présentation du QR Code reçu après inscription. Pas d'inscription sur place sauf courses enfants, marche et rando selon places disponibles. Challenge entreprises/associations : demandes de groupe par mail (min. 10 personnes) à cedric.gourlet@ville-gravelines.fr.

ARTICLE 6 — LIMITE HORAIRE, RAVITAILLEMENT

Barrière horaire sur le 25 km, communiquée selon le nombre de vagues au départ. Ravitaillements communiqués en amont à chaque participant. Sac individuel pour tous les finishers à l'arrivée.

ARTICLE 7 — PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun gobelet distribué sur les parcours : gobelet, bidon ou Camelbak personnel obligatoire. Tout abandon de déchet hors zone de ravitaillement entraîne la mise hors course.

ARTICLE 8 — RÉTRACTATION

L'annulation est gérée directement par l'organisation. Remboursement possible uniquement sur présentation d'un **justificatif médical**. Demande avant le 1er janvier 2027 22h via contact@surlestracesdevauban.fr.

ARTICLE 9 — RETRAIT DES DOSSARDS

Decathlon Grande-Synthe : vendredi 15 janvier, 14h30–18h.

Salon de la Mairie, samedi 16 janvier : dès 12h (Sprint, Urban Trail, Rando & Marche Nordique, épreuves jeunes) ; dès 14h30 (Trails 25/15/10 km) — jusqu'à 30 min avant chaque départ. Dossard visible en permanence.

Challenge entreprises : retrait individuel, pas d'enveloppe groupée.

ARTICLE 10 — CHRONOMÉTRAGE

Puce sur le dossard. Respect obligatoire du numéro de vague (10/15/25 km) sous peine de disqualification automatique. Pour les épreuves non chronométrées, le dossard est symbolique (sécurité, identification, accès).

ARTICLE 11 — PARCOURS

Départs Place Charles Valentin, arrivées sur le site de l'Arsenal. Parcours entièrement balisés. Pour l'Urban Trail et la Randonnée & Marche Nordique, code de la route obligatoire ; les coureurs et marcheurs n'ont pas priorité aux traversées, signaleurs présents.

ARTICLE 12 — HANDISPORTS

Les personnes en situation de handicap doivent se signaler à l'organisation afin de trouver des solutions de passage adaptées au parcours.

ARTICLE 13 — CONSIGNES, SERVICES

Consignes dans la salle d'arrivée. Toilettes intérieures et extérieures. Pas de douche. Restauration et buvette sur place.

ARTICLE 14 — ASSURANCES

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents.

ARTICLE 15 — SECOURS, SÉCURITÉ

Assistance médicale confiée à une association de secourisme, PC course à l'arrivée. Briefing sécurité avant chaque course. Bâtons **autorisés sur la Marche Nordique, interdits sur toutes les épreuves chronométrées**. Chiens tolérés sur marche et rando, interdits dans l'Arsenal.

ARTICLE 16 — EXIGENCES

Lampe frontale obligatoire sur les trails 10/15/25 km. Semi-autonomie, porte-bidon/poche à eau, téléphone et sifflet conseillés. Vélos suiveurs interdits. Dossard visible en permanence, poitrine ou ventre.

ARTICLE 17 — RÉCOMPENSES

Médaille pour toutes les courses enfants (Baby 500m, Éveil Athlé & Poussin 1000m, Benjamins 2000m, Minimes 3000m). 16h30 : podium Benjamins/Minimes (2000/3000m). Sprint des Remparts : 3 premières/premiers scratch de la **grande finale** (pas de remise dédiée à la petite finale). **21h00** : podiums Trails 10/15/25 km et Top 3 Challenge Entreprises.

Classements catégories non cumulables : les 3 premiers et premières scratch ne sont **pas** également récompensé·es au titre de leur catégorie — seul·es le 1^{er} homme et la 1^{re} femme de chaque catégorie (hors podium scratch) montent sur le podium catégorie.

Médaille finisher pour tous les arrivants, sur toutes les épreuves, sans exception (chronométrées comme non chronométrées).

ARTICLE 18 — ANNULATION, NEUTRALISATION

En cas de force majeure, l'organisateur peut annuler ou neutraliser une ou plusieurs épreuves sans remboursement, même avec assurance personnelle.

ARTICLE 19 — DROIT D'IMAGE

Tout participant autorise l'utilisation de son image (photos, films) par l'organisation, sans contrepartie financière, sur tous supports et **dans le monde entier**.

ARTICLE 20 — CNIL

Droit d'accès et de rectification des données personnelles. Contact pour non-publication des résultats : cil@athle.fr.

ARTICLE 21 — CONTEXTE SANITAIRE

Des autorisations peuvent être demandées selon le contexte sanitaire.

ARTICLE 22 — ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves vaut acceptation sans réserve du présent règlement.